



Déclaration orale de la FIACAT co-sponsorisée par AEDH, CCPR Centre, EurAc, Protection International et OMCT

Point 4 – Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur le Burundi

42^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme - 17 septembre 2019

Merci Monsieur le Président,

Les organisations signataires¹ demeurent préoccupées par les graves violations des droits humains au Burundi.

Il convient de soulever entre autres l'intolérance politique qui prévaut en lien avec les élections de 2020. En effet, des membres des partis politiques de l'opposition sont persécutés. La justice burundaise est instrumentalisée pour condamner les membres de l'opposition à de lourdes peines pour des motifs infondés. Le 11 août 2019, 12 membres du parti d'opposition UPD-Zigamibanga ont été arrêtés par des agents de police qui les accusaient de tenir une réunion non autorisée. Ils ont ensuite été condamnés à 30 et 20 ans de prison pour tentative de renversement des institutions.

En outre, plusieurs incendies des permanences de ces partis par les Imbonerakure ont été recensés comme celui de la permanence du Congrès National pour la Liberté à Nyabiraba dans la nuit du 15 au 16 juin 2019.

La situation des burundais ayant fui vers la Tanzanie est aussi préoccupante. Le 27 août 2019, le ministre tanzanien de l'Intérieur a annoncé que le rapatriement de tous les réfugiés burundais allait débiter le 1^{er} octobre. Cet accord pourrait engendrer des violations de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés.

Enfin, les organisations signataires condamnent fermement la confirmation en appel de la condamnation de Germain Rukuki à 32 ans d'emprisonnement en raison de son travail de défenseur au sein de l'ACAT Burundi et le maintien en détention de Nestor Nibitanga de l'APRODH condamné à 5 ans d'emprisonnement.

Ainsi, les organisations signataires, particulièrement préoccupées par le risque d'intensification de la crise dans le contexte des élections de 2020, appellent les membres du Conseil à renouveler le mandat de la Commission d'enquête.

Elles appellent également les autorités burundaises à mettre un terme aux violations graves des droits humains au Burundi et à libérer Germain Rukuki et Nestor Nibitanga immédiatement et sans conditions.

Je vous remercie

¹ ACAT Burundi, AEDH, AJBE, APRODH, CAVIB, CB-CPI, CBDDH, CCPR Centre, COSOME, EurAc, FIACAT, FOCODE, FORSC, MFFPS, OMCT, Protection international, RCP, SOS-Torture / Burundi, et UBJ